

**A R R E T E du 10 janvier 2023 portant inscription au titre de l'année 2023
au tableau d'avancement à la hors classe du corps des directeurs des soins**

La directrice générale du Centre national de gestion par intérim,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2022-464 du 31 mars 2022 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les directeurs des soins dont les noms suivent sont inscrits au titre de l'année 2023 au tableau d'avancement à la hors classe du corps des directeurs des soins :

Sont nommé(e)s à compter du 01/01/2023 :

1. AUFRERE Christine
2. BEAUCAMP Sylvie
3. BLANCO Laurence
4. BOICHUT Marie-Ange
5. BORELLO Jean-Philippe
6. BRAJARD Nathalie
7. CARON Séverine
8. CATHERINE Claudine
9. CHAREYRE Marie-Christine
10. CHEVILLOTTE Jérôme
11. CHOLON Franck
12. CLERC Delphine
13. COURRET Sandrine
14. CROSSIN Françoise
15. DELAGREVERIE Elisabeth
16. DEVREUX Véronique
17. DIONNET Denis
18. FIORETTI Marc
19. GALLET Céline
20. GARNIER Roseline
21. GIRERD Marie-France
22. GOUTEY Nathalie
23. GRANDHAYE Anne
24. JESTIN Yannick
25. LE FLOCH Yann
26. MALAFA PISSARRO Mireille
27. MARCELLIN Stéphane
28. MAXENCE Véronique
29. MENAI MANGENOT Sabine
30. MOALIC Caroline
31. MOLA Nathalie
32. PERROY Céline

- 33. PHAN Nadine
- 34. PONCE Marguerite
- 35. QUEVAL Cathy
- 36. RAJESSON Liliane
- 37. RAVAUX GRIMOND Mireille
- 38. ROUFFIGNAT Laurent
- 39. ROUX Nathalie
- 40. SANDERS Sophie
- 41. SANSOUCY Valérie
- 42. SCHEIRLINCK Latifa
- 43. SCHLOSSER Christine
- 44. SFILIGOI Anne Laure
- 45. TONOLI Anne
- 46. TOUZOT Nadine
- 47. TROESCH Corinne
- 48. VERDETTI Agnès

Est nommée à une date ultérieure :

- 49. ABBAS Rachida – 01/04/2023

Article 2

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteure de la décision soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* Santé-Protection sociale-Solidarité.

Fait le 10 janvier 2023

La directrice générale du
Centre national de gestion
par intérim



Christel PIERRAT